

INTITULE DU POSTE

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2023-1417940-MCF VT cat 1

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou Maitresse de Conférences / Ville et Territoires / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Île-de-France
Département	Paris
Adresse	60, boulevard de La Villette, 75019

EMPLOYEUR - *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

La formation à l'ENSA de Paris-Belleville repose sur des principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique.

- Un enseignement pluridisciplinaire
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant la maîtrise des moyens de représentation de l'espace, la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique. Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine, à la réutilisation de l'existant, à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM) et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de dispenser un enseignement continu, progressif puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent au DEA, permettant à chaque étudiant-e de construire son propre parcours d'études. Elle développe, après le diplôme, en coopération avec d'autres établissements, quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage / Patrimoine / Projet urbain / Risques majeurs) et un Mastère Architecture et scénographies.

Les guides des enseignements sur le site Internet de l'ENSA de Paris-Belleville <https://www.paris-belleville.archi.fr>

DESCRIPTIF DU SERVICE - *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique.

L'IPRAUS, composante de l'UMR AUSser 3329 CNRS/MC, associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions / Territoires et paysages en transition(s) / Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales / AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT Comue Paris-Est Sup.

L'évolution des contenus et des modalités d'enseignements renforce la cohérence générale du projet pédagogique et scientifique, répondant aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession.

Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles.

- Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.
- L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution paysagiste.

DESCRIPTIF DU POSTE - missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSA-PB recrute une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur en Ville et territoires (VT - Géographie et paysage), spécialiste du paysage et du patrimoine vivant en lien avec les enjeux écologiques, afin d'élargir et de consolider ce champ.

La personne recrutée, par ses méthodes et outils pédagogiques, ses apports théoriques et pratiques, contribuera à l'enseignement de l'architecture par le paysage, lié aux enjeux du vivant, dans une logique de compréhension, de préservation et/ou de transformation de situations existantes. Au prisme des enjeux écologiques, elle aura une approche multiscalaire, abordant les questions de paysage dans divers contextes géographiques, en vue de la conception de projets résilients.

Missions

- Pédagogie Licence-Master-Post-Master

La personne exercera ses fonctions dans les 3 cycles, par une approche diversifiée du vivant, afin de comprendre et de concevoir les paysages en lien avec les enjeux du projet architectural, urbain et territorial.

En Licence 2-S4, elle portera, avec une équipe pluridisciplinaire, la semaine introductive *Paysage(s)-Structure(s)*. Elle interviendra dans les enseignements de projet en contribuant à l'apprentissage et à l'acquisition de notions et d'outils de représentation fondamentaux, pour former au relevé, à la lecture et au diagnostic de l'existant et à la mise en forme de l'espace paysager.

En Licence 3 et Master, elle assurera un enseignement optionnel de paysage, sous forme de cours et/ou de TD, au prisme des enjeux contemporains, en cohérence avec l'offre existante. Les thèmes abordés pourront avoir trait à la géographie physique, à l'histoire des paysages, à leur mise en œuvre et à leur entretien, aux différents éco-systèmes vivants, à la botanique...

En Master, elle participera à un des séminaires formant à la recherche et encadrera des mémoires. Par des apports analytiques et critiques, elle proposera un cours de théorie sur les enjeux écologiques du projet de paysage. Elle interviendra dans des enseignements de projet et/ou de PFE et/ou de workshops, en mettant ses compétences au service d'une démarche de conception pluridisciplinaire.

En post-Master, elle s'engagera dans le DSA Architecture et Patrimoine, en étant force propositions pour analyser et penser les paysages dans ses dimensions patrimoniales à différentes échelles (cours, TD).

- Missions transversales

Il est attendu de la personne retenue une implication dans la vie de l'école, notamment par sa participation aux commissions thématiques et aux tâches d'intérêt général.

- Recherche

Il est attendu une implication au sein de l'IPRAUS. La personne y inscrira ses travaux et s'investira dans le projet collectif. Au sein de l'école, il ou elle œuvrera à consolider les liens entre recherche et pédagogie dans les différents cycles et à conforter la formation à la recherche.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE - spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des MCF des ENSA est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 h de TD ou 192 h de CM ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et MCF des ENSA.

- Spécificité du poste

Le poste nécessite d'articuler culture paysagère et culture territoriale, urbaine et architecturale, théories et pratiques, en prise avec les enjeux environnementaux, patrimoniaux et économiques. Il s'agit d'inscrire la compréhension et la fabrique des paysages dans la transition écologique des sociétés. Ses recherches mobilisent savoirs et savoir-faire, puisant dans les sciences humaines et sociales, de la vie et de la terre et/ou pour l'ingénieur.

- Liaisons hiérarchiques

Le directeur de l'École et le directeur des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures équivalents TD par an).

- Liaisons fonctionnelles

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec le corps enseignant du champ concerné de l'École, avec celui des autres disciplines, ainsi qu'avec les membres de l'IPRAUS et de l'UMR AUSser.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 Expériences et compétences souhaitées

- Compétences

La personne doit justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement du paysage dans les trois cycles et dans la recherche. Elle met ses propres acquis pédagogiques et de recherche au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques, théoriques et pratiques sur la discipline, en articulation avec les autres champs associés, notamment TPCAU.

Ses terrains d'investigation présentent des convergences avec les thématiques développées par l'École, « les conditions du projet » et l'édification du projet ».

- Savoir historique et actuel des questions paysagères, dans leurs relations aux théories et aux pratiques.
- Connaissance du vivant et des pratiques de projet de paysage intégrant les enjeux écologiques.
- Position critique sur les enjeux contemporains du paysage dans l'acte de préserver, transformer, construire, dans des contextes divers et à différentes échelles.
- Production de recherche reconnue pour son apport à son champ d'étude et expérience de la recherche collective.

- Savoir-faire

- Pratique éprouvée de la discipline VT, dans le domaine du paysage et du patrimoine vivant.
- Expérience solide de l'enseignement (projet, cours, TD, workshop/intensifs) dans les trois cycles, en prise avec les questionnements actuels de la discipline paysage et géographie.
- Maîtrise des outils, des modes de représentation et des méthodes d'enseignement spécifiques à la compréhension et à la transformation des paysages, visant à développer l'esprit critique.
- Capacité à s'investir dans la valorisation des travaux étudiants (expositions, publications...).

- Savoir-être

- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement et de recherche, faisant preuve d'initiatives.
- Capacité à travailler en équipe avec un groupe interdisciplinaire, tout en apportant ses compétences propres.
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'un public étudiant aux profils variés.
- Capacité à dialoguer avec d'autres champs culturels et professionnels.

- Expérience solide de l'enseignement

2 Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- DSA Architecture et patrimoine.
- Laboratoire IPRAUS UMR AUsser 3329 CNRS / Ministère de la Culture.

3 Diplômes ou expérience professionnelle requis : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Paysagiste diplômé ou diplôme de spécialisation de Master 2 ou DSA (paysage, environnement, écologie, patrimoine, urbanisme...).
- Titulaire d'un doctorat (Paysage, Aménagement, Architecture, Histoire, Sciences humaines et sociales...).
- Expérience avérée de l'enseignement et de la recherche témoignant d'une démarche réflexive sur la discipline et répondant aux enjeux croisés des paysages et des sociétés contemporaines.
- Expérience et pratique de la maîtrise d'œuvre paysagiste.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT - textes encadrant les opérations de recrutement

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'**ENSA de Paris-Belleville**.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

paule.immath@paris-belleville.archi.fr

Autre personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr